

Programme cantonal de promotion des droits, de prévention de la violence et de protection des enfants et des jeunes (0-25 ans) 2021 - 2024

Mai 2023

Raffaele De Rosa, Direttore

Repubblica e Cantone Ticino

Dipartimento della sanità e della socialità (DSS)

Introduction

- Les droits des enfants: une priorité pour le Conseil d'État
- Un contexte social en évolution → des réponses adaptables aux nouveaux défis
- Sur la base de l'expérience : « Jeunes et violence 2011 – 2015 » et la « Stratégie cantonale de prévention de la violence qui implique les jeunes (0-25 ans), 2017 – 2020 »
- Programme cantonal qui tient compte des nouvelles dimensions: promotion, prévention, protection et participation
- Effort financier: CHF 1.8 millions (2021-2024), CHF 450'000 par an

Développement

- Direction stratégique interdépartementale et interdisciplinaire
 - Lecture de documentation scientifique (cantonale, nationale, internationale)
 - Audition de 270 enfants et jeunes (3 – 22 ans) à travers des activités ludiques
 - Audition de 40 institutions (250 personnes) travaillant dans le domaine
- ➔ Question de recherche: « *Du point de vue de la promotion des droits de l'enfant, quelles sont les lacunes sur le territoire du canton du Tessin ?* »

Objectifs

1. Contribuer à l'affirmation des droits des enfants et des jeunes tels que consacrés par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant;
2. Renforcer la promotion des droits par des projets concrets et en consolidant la collaboration entre les institutions publiques municipales, cantonales, nationales et internationales et avec les partenaires privés du secteur;

Cible

- Enfants et jeunes (0-25 ans) résidant dans le canton du Tessin
- Les adultes qui constituent le réseau de référence pour les enfants et les jeunes (familles, écoles, institutions, associations et société civile)
- Institutions, autorités administratives, civiles et judiciaires impliquées dans la protection des mineurs

6 domaines d'investigation



Famille



École et formation



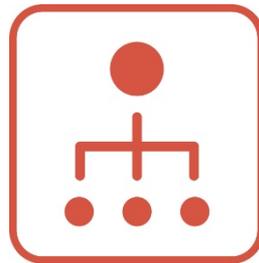
Espace social



Administratif et judiciaire



Socio-sanitaire

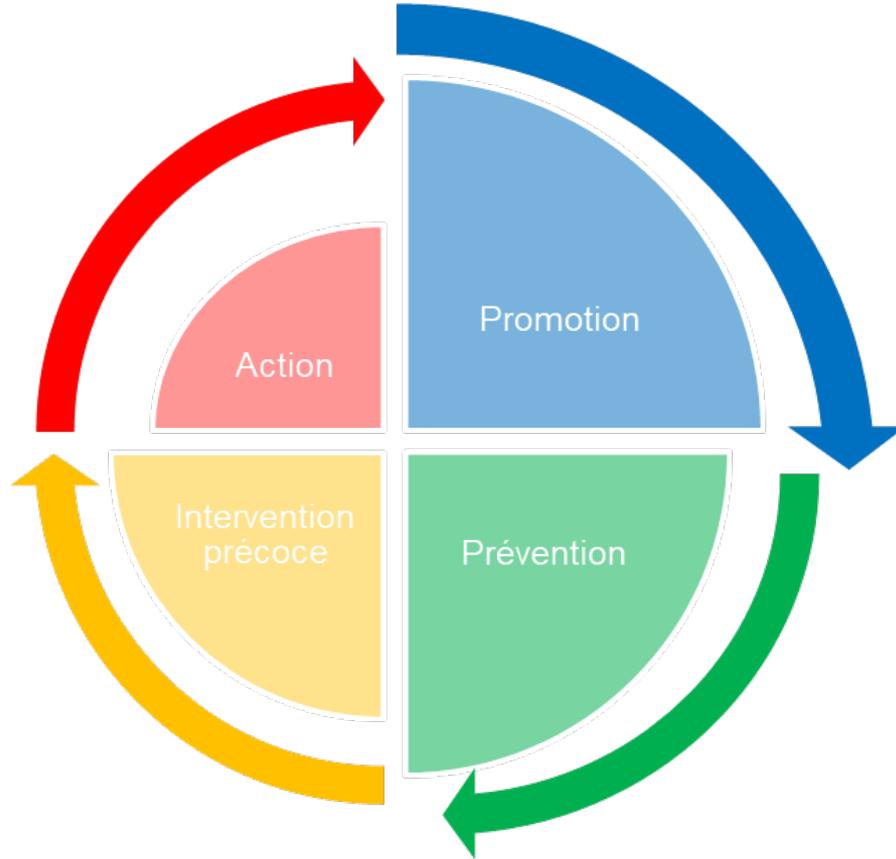


Actions transversales

3 axes d'intervention

- Promotion de la connaissance des droits de l'enfant et de leur réalisation et promotion du meilleur développement possible
- Prévention des situations à risque et de toutes les formes de maltraitance, renforcement des compétences individuelles et collectives
- Intervention précoce pour détecter rapidement les comportements à risque et intervenir avec un soutien ciblé, en encourageant un environnement favorable

Principes





FAMILLE

Mesure	Objectif	Axe
1. Soutien aux familles, notamment en situation de vulnérabilité	Développer une politique familiale cantonale coordonnée, basée sur les droits de l'enfant, par des propositions de soutien, d'accompagnement éducatif et de formation de qualité pour renforcer les compétences parentales basées sur le respect et la bientraitance, l'attention, l'inclusion et la participation.	Promotion Prévention Intervention précoce
2. Prévention de toute forme de maltraitance infantile	Prévenir toutes les formes de mauvais traitements et de violence à l'égard des enfants et des jeunes (art. 19 de la CDE) afin de leur permettre le meilleur développement possible dans la vie.	Prévention
3. Interdiction des châtimens corporels dans tout contexte	Éliminer toutes les formes de châtimens corporel, aussi légères soient-elles, ainsi que tout autre châtimens cruel ou dégradant dans tous les contextes de la vie d'un mineur, y compris le contexte familial.	Promotion Prévention



ECOLE ET FORMATION

Mesure	Objectif	Axe
4. Promotion de l'éducation et du bien-être dans le contexte scolaire	Promouvoir un climat propice à l'apprentissage dans toutes les écoles grâce à l'implication participative des élèves, des familles, des enseignants et de la direction de l'école.	Promotion
5. Promotion de l'utilisation consciente de la technologie	Dans le cadre de la promotion de la santé numérique, veiller à ce que les enfants, les jeunes et les adultes développent un sens critique et une conscience de l'utilisation d'Internet, des médias et des dispositifs numériques.	Promotion Prévention
6. Promotion de la santé sexuelle et affective	Promouvoir la santé affective et sexuelle des enfants et des jeunes en développant leurs compétences.	Promotion Prévention
7. Promotion de l'égalité des chances	Promouvoir l'égalité des chances dans une perspective de genre.	Promotion Prévention
8. Prévention de la violence entre pairs et du harcèlement	Sensibiliser les élèves et les enseignants à la question de la violence et des brimades, développer leurs compétences émotionnelles et communicatives en vue d'une gestion constructive des conflits et de la conciliation.	Prévention Intervention précoce
9. Soutien aux enseignants	Grâce au développement de compétences en matière de gestion de classe, aider les enseignants à renforcer les attitudes positives et à créer un climat propice à l'apprentissage.	Promotion Prévention Intervention précoce



ESPACE SOCIAL

Mesure	Objectif	Axe
10. Promotion des espaces physiques et des activités de loisirs	L'identification des nouveaux besoins et projets des jeunes dans le domaine de l'espace social et des loisirs favorisent la qualité de vie des enfants et des jeunes en soutenant des projets innovants dans le canton.	Promotion
11. Prévention de la violence impliquant des jeunes	Prévenir les actes de violence et les risques connexes en renforçant les compétences socio-émotionnelles des jeunes et des adultes.	Prévention Intervention précoce



ADMINISTRATIF JUDICIAIRE

Mesure	Objectif	Axe
12. Promotion d'une justice juvénile adaptée aux enfants (civile, pénale et administrative)	Développer les compétences des personnes impliquées dans les domaines de la protection et de la justice des mineurs, afin de créer un langage et une culture communs ; et un système de justice qui prend davantage en compte les besoins des mineurs.	Promotion Prévention
13. Soutenir et écouter les enfants et les jeunes en protection	Offrir à tous les enfants et les jeunes du canton du Tessin une protection adéquate, en renforçant le réseau d'intervention, l'écoute et la participation.	Promotion Prévention Intervention précoce



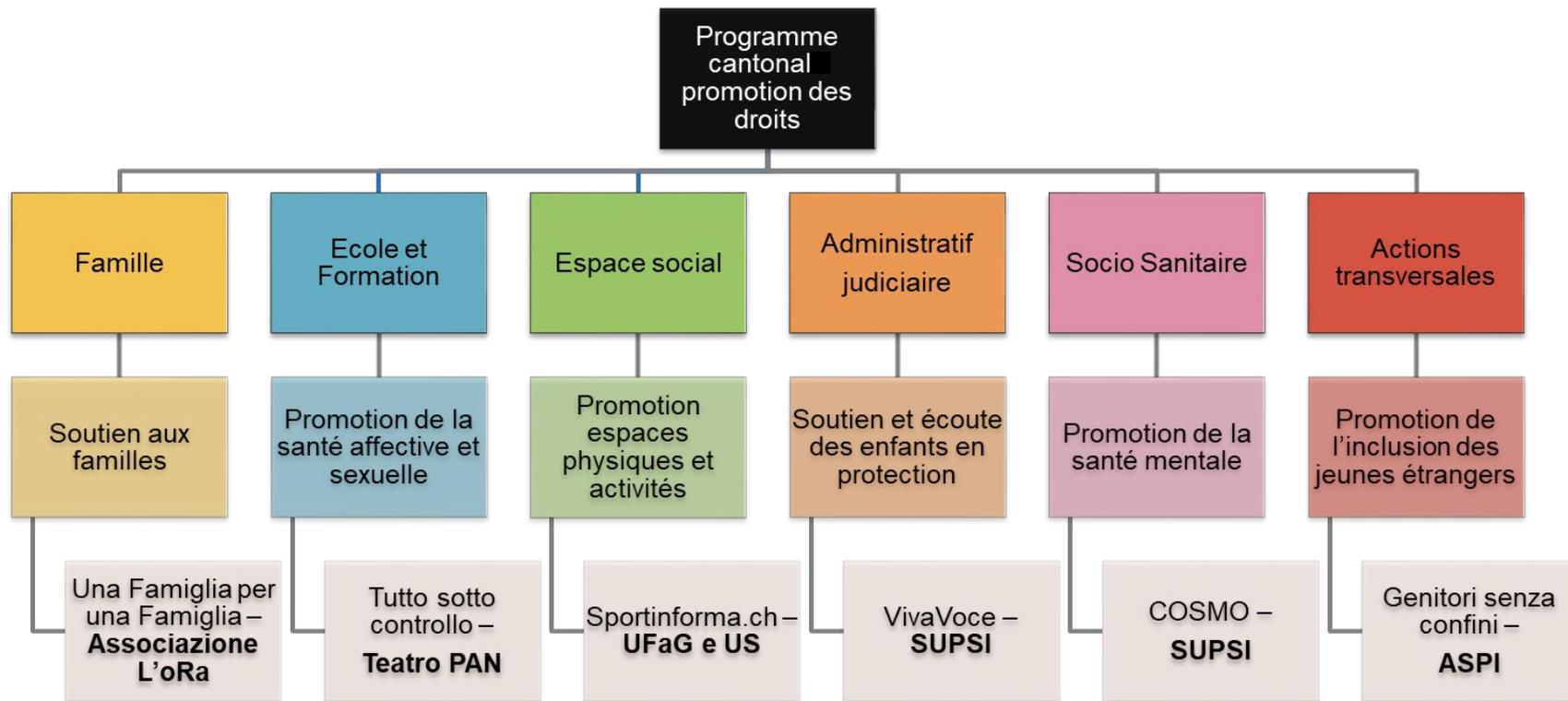
SOCIO-SANITAIRE

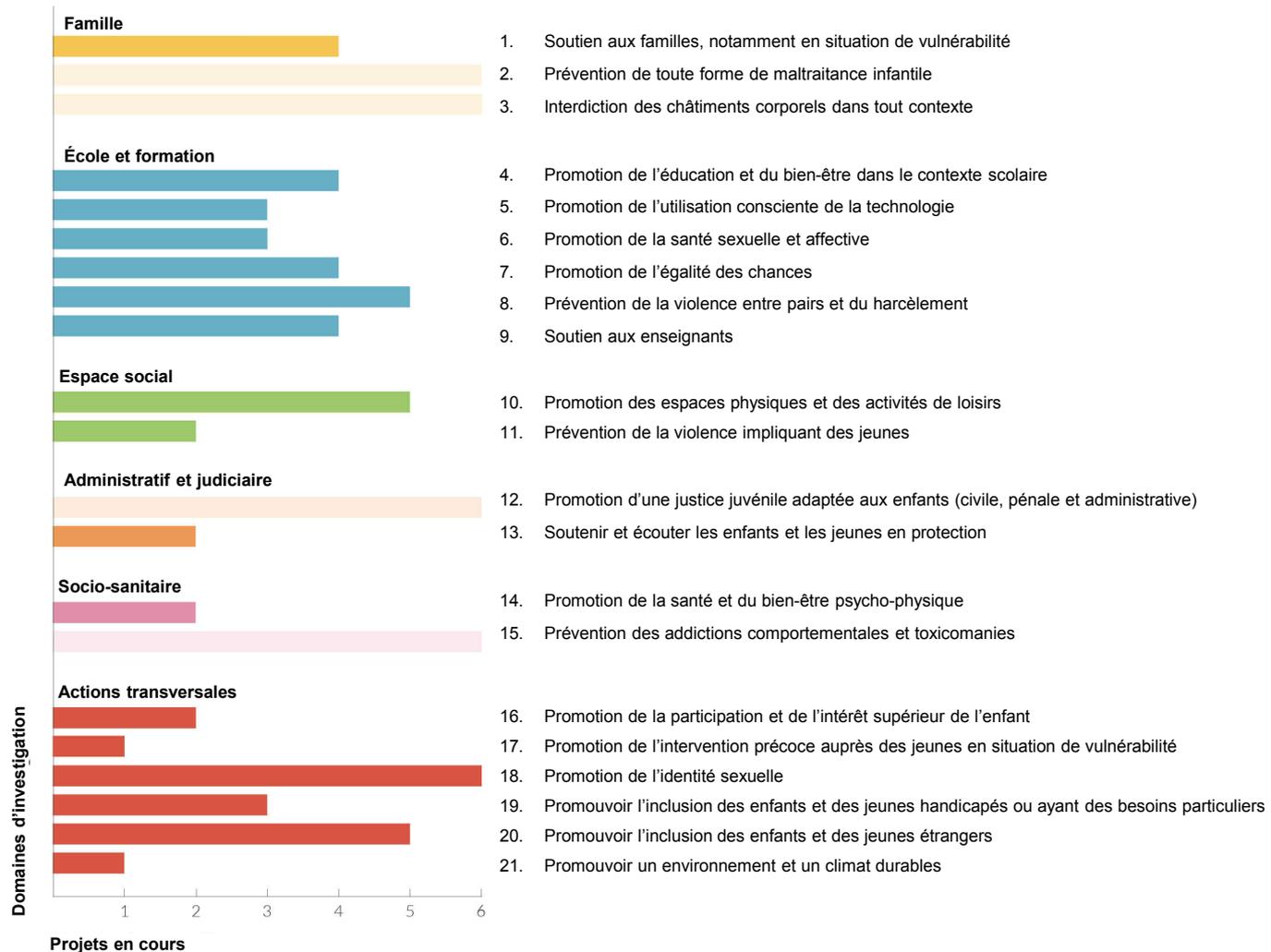
Mesure	Objectif	Axe
14. Promotion de la santé et du bien-être psycho-physique	Promouvoir la santé et le bien-être psycho-physique dans toutes les étapes du développement, en prévenant les situations de mal-être, en identifiant précocement les situations problématiques et en offrant un soutien aux groupes vulnérables en particulier.	Promotion Prévention Intervention précoce
15. Prévention des addictions comportementales et des toxicomanies	Éviter ou réduire les comportements à risque, la consommation excessive d'alcool et de substances, adopter un comportement sans substance, afin de prévenir toute forme de dépendance chez les mineurs et les jeunes adultes.	Prévention Intervention précoce



ACTIONS TRANSVERSALES

Mesure	Objectif	Axe
16. Promotion de la participation et de l'intérêt supérieur de l'enfant	Dans tous les domaines et avec tous les groupes cibles d'intérêt, promouvoir la connaissance des droits de l'enfant, notamment l'intérêt supérieur (art. 3) et la participation (art. 12) des enfants et des jeunes en vue d'une citoyenneté active.	Promotion
17. Promouvoir l'intervention précoce auprès des jeunes en situation de vulnérabilité	Consolider dans le Canton du Tessin l'approche d'Intervention Précoce (IP) en faveur des jeunes en situation de vulnérabilité dans la famille, l'école et la formation, ainsi que dans l'espace social. Plus précisément, aider les adultes à reconnaître les situations de vulnérabilité et encourager le processus d'intervention précoce dans les domaines du développement des enfants et des jeunes.	Promotion Prévention Intervention précoce
18. Promotion de l'identité sexuelle	Développer une culture de respect pour les personnes LGBTQIA+.	Promotion Prévention
19. Promouvoir l'inclusion des enfants et des jeunes handicapés ou ayant des besoins particuliers	Renforcer la culture et la fourniture de services pour la détection précoce, la non-stigmatisation et l'inclusion des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers.	Promotion Prévention
20. Promouvoir l'inclusion des enfants et des jeunes étrangers	Garantir la plénitude des droits également aux enfants étrangers, même s'ils ont un statut précaire, et favoriser les espaces et les opportunités pour leur inclusion, que ce soit à l'école, dans la formation et le travail, ou dans l'espace social.	Promotion Prévention
21. Promouvoir un environnement et un climat durables	Sensibiliser le public, les enfants et les jeunes à l'importance de la préservation de l'environnement, promouvoir une action commune pour protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable de l'éco-système terrestre.	Promotion Prévention





La pratique – FAMILLE

- **Mesure 1** – Soutien aux familles, notamment en situation de vulnérabilité
- **Actions:**
 - Promouvoir et renforcer la santé des parents avant la naissance d'un enfant
 - Renforcer les offres aux familles (médiation, services de soins et de soutien, services d'accompagnement)
 - **Mettre en acte des interventions précoces pour relever les facteurs de vulnérabilité**
 - Développer des outils de coordination et de collaboration pour améliorer la qualité des services
 - Mettre en œuvre des formations et des actions de sensibilisation ciblées

Une famille pour une famille - Association l'ORA

- Identification des facteurs de vulnérabilité et amélioration des compétences parentales
- Soutien d'une unité familiale à une autre unité familiale : implication de l'individu et de l'unité
- Mettre en œuvre des interventions précoces avant que les conflits et les formes d'inconfort ne se transforment en formes profondes et manifestes de malaise

La culture partagée sur la valorisation des ressources familiales

La pratique – ÉCOLE ET FORMATION

- **Mesure 6** – Promotion de la santé affective et sexuelle
- **Actions:**
 - Promouvoir les formations et sensibiliser sur le thème de la santé affective et sexuelle
 - Promouvoir des moments participatifs pour enfants et jeunes et développer une communication entre pairs
 - Développer la communication entre école et famille

Tutto sotto controllo – Teatro PAN

- Mise en scène de situations de vie quotidienne en relation à la violence de genre
- Identifier ensemble aux élèves les mécanismes des comportements violents
- Sensibiliser les jeunes, prévenir des comportements de violence entre couples

La culture du respect

La pratique – ESPACE SOCIAL

- **Mesure 10** – Promotion des espaces physiques et activités du temps libre
- **Actions:**
 - Introduire des formations spécifiques pour les professionnels et volontaires
 - Implémenter l'offre des espaces d'agrégation pour les jeunes
 - Soutenir la planification participative des espaces publics
 - Promouvoir les activités de loisirs
 - Promouvoir la participation des enfants et des jeunes
 - Reconnaître les services de proximité

Sportinforma.ch – UFaG + US

- Identification des besoins des sociétés de sport
- Module de base intervention précoce
- Module construit sur les besoins

Une culture sportive basée sur le respect des enfants et des jeunes

La pratique – ADMINISTRATIF JUDICIAIRE

- **Mesure 13** – Soutien et écoute des enfants et jeunes en protection
- **Actions:**
 - Implémenter des formations
 - Promouvoir des moments de sensibilisation sur les comportements à risque (consommation, pornographie, prostitution, etc.)
 - Renforcer les pratiques de travail intersectoriel pour une vision d'ensemble
 - Renforcer la collaboration entre Instituts pour mineurs
 - Renforcer l'interdisciplinarité dans le travail éducatif
 - Promouvoir la participation des jeunes placés
 - Promouvoir la sensibilisation pour éviter les stigmatisations et l'exclusion des jeunes placés

VivaVoce – SUPSI

- ☐ Formation de 8 jours pour : éducateurs des Institutions, opérateurs et assistants sociaux (Bureaux de protection et Autorités de protection)
- ☐ Valorisation de la voix des jeunes et de la participation

Diffusion d'une culture territoriale partagée sur la participation pour tous les professionnels travaillant avec les jeunes placés

La pratique – SOCIO-SANITAIRE

- **Mesure 14** – Promotion de la santé et du bien-être psycho-physique
- **Actions :**
 - Définir des indicateurs pour identifier les besoins de santé des enfants et des jeunes
 - Elaborer une stratégie de prévention selon les besoins
 - Renforcer les services de santé mentale sur la base des besoins
 - Sensibiliser et former les opérateurs sanitaires sur les droits des enfants
 - Promouvoir des lignes directrices à mesure de l'enfant
 - Promouvoir la rentrée à la maison après la permanence en structure sanitaire
 - Assurer l'éducation aux enfants en condition hospitalière
 - Renforcer les figures professionnelles sur la promotion des droits des enfants
 - Créer des espaces adaptés aux enfants hospitalisés
 - Promouvoir la collaboration de réseaux pour les minorités ethniques

Cosmo, Santé mentale des adolescents pendant la pandémie – SUPSI

- ☐ Module quantitatif
- ☐ Module qualitatif
- ☐ Workshops

La pratique – ACTIONS TRANSVERSALES

- **Mesure 20** – Promotion de l'inclusion des enfants et jeunes étrangers
- **Actions:**
 - Promouvoir la formation sur des thématiques spécifiques
 - Promouvoir les compétences parentales
 - Promouvoir des espaces protégés pour favoriser la socialisation, l'intégration et la participation
 - Assurer l'accès sans discrimination aux soins de santé, à la scolarité et aux loisirs
 - Mettre en acte des normes de tutelle afin de protéger les droits des personnes étrangères

Parents sans frontières – Fondation ASPI

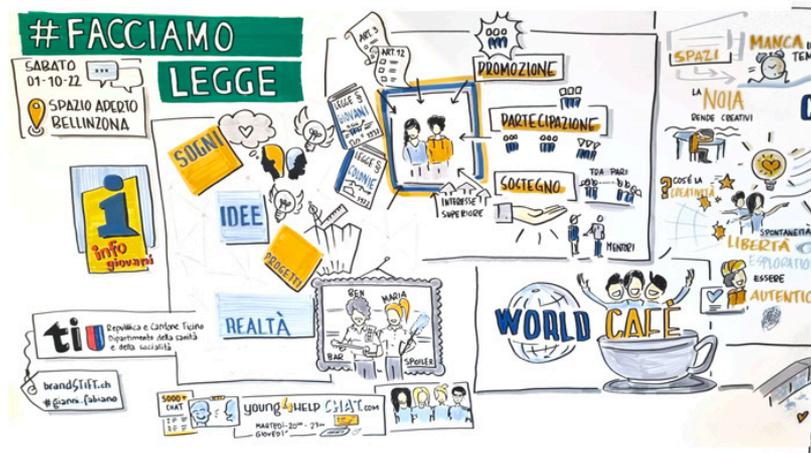
- ❑ Identifier et mettre en œuvre des moyens innovants, ciblés et adaptés au contexte
- ❑ Informer les parents issus de la migration, les sensibiliser et les renforcer dans le domaine de la prévention de la maltraitance des enfants.
- ❑ Impliquer également des figures de médiation à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Résultats attendus



Loi jeunesse et camps de vacances et de jour

Project de mise à jour



#facciamolegge – Bellinzona, le 1. octobre 2022

Eleanor Roosevelt

Femme de l'ancien président des États-Unis, Franklin Roosevelt et présidente de la Commission des Nations Unies qui a rédigé la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948

Où commencent les droits universels ?

« Dans de petits endroits, près de chez soi — si près et si petits qu'ils ne peuvent être vus sur aucune carte du monde. Pourtant, il s'agit du monde de chaque personne, de son voisinage, de l'école ou de l'université qu'elle fréquente, de l'usine, de la ferme ou du bureau où elle travaille. C'est dans ces endroits que chaque homme, femme et enfant cherche à être traité sans discrimination et avec des droits égaux à ceux des autres dans le domaine de la justice, des chances de réussir et de la dignité. Si ces droits n'ont pas de sens à ces endroits, ils auront peu de sens ailleurs. S'il n'y a pas d'efforts concertés de la part des citoyens pour soutenir ces droits près de chez eux, nous espérons en vain que le monde progresse. »

Fin de la présentation



DE VOTRE ATTENTION



Informations supplémentaires

Ufficio del sostegno a enti e attività per le famiglie e i giovani (UFaG - DSS)
Vicolo Santa Marta 2, 6500 Bellinzona

Anna.Vidoli@ti.ch

091 814 54 63

Repubblica e Cantone Ticino

Dipartimento della sanità e della socialità

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport

Dipartimento delle istituzioni